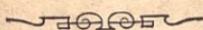


Limousin

Moupin Richard

L. GUIBERT



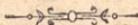
(4)

2002.

# L'EAU

DE

## MA CAVE



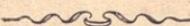
### 2<sup>E</sup> LETTRE

A la Municipalité & au Conseil Municipal

Paulo Minora



50 CENTIMES



LIMOGES

IMPRIMERIE A. USSEL & G. TARNAUD

8 — Rue Cruche-d'Or — 8

1882

40693 (Ex 2)

BIBLIOTHÈQUE DE LIMOGES

(Art. 12 de l'arrêté municipal du 20 octobre 1879)

OUVRAGE

OFFERT PAR

M Fray - Fournier

Limoges, le 21 janvier 1880

Le Conservateur de la Bibliothèque communale,

Rilly

B. M. Limoges

Entrée

30 025

Inv.

40693/4

Cat.  
dec.

Secteur

Freude

humourist

**A Messieurs les Membres**

**DE LA MUNICIPALITÉ & DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LIMOGES**

MESSIEURS,

Deux ou trois de mes amis — il m'en reste encore quelques-uns — m'ont fait un reproche de m'être surtout, dans la lettre que j'ai eu récemment l'honneur de vous écrire, occupé de questions d'ordre moral, et de n'avoir pas choisi, pour discuter vos actes, un terrain moins élevé, un sujet d'un intérêt plus positif, plus palpable, un point d'administration proprement dit : l'état des finances de la ville, par exemple, la conduite des travaux publics récemment exécutés ou en cours d'exécution, l'abandon complet où sont laissés plusieurs de nos anciens quartiers, l'oubli volontaire, au fond des cartons, de projets qui n'ont rien de gigantesque et dont la Commune tirerait le plus grand profit. — « Qu'êtes-vous allé chercher, » m'ont dit ces bienveillants critiques, sur les hauteurs du » sentiment et dans les brumes du passé ? L'intérêt n'est » point là-bas ; il est ici avec la lutte : ici, sur cette terre » détrempée où nous piétinons, les semelles noyées dans » la boue municipale, au fond de ce trou sombre où nous » nous morfondons tous, républicains et réactionnaires. » Détournez donc vos regards des lointains horizons de » l'histoire et des sommets de la tradition où l'on n'aper- » çoit plus être qui vive et où la neige tombe aujourd'hui :

» ramenez-les autour de vous, à vos côtés, à vos pieds ;  
» pas n'est besoin de lever la tête pour apercevoir les  
» fautes de notre administration, de ses inspirateurs, de  
» ses chefs, de ses agents, et de savoir traduire le gri-  
» moire des vieux parchemins pour faire toucher du doigt  
» au public les bêvues du conseil de la Commune.  
» Consultez les délibérations, les arrêtés ; voyez les pavés,  
» les ruisseaux, les égouts ; étudiez la belle ordonnance  
» de quelques-unes de nos écoles ; considérez un peu les  
» marches des escaliers de la place d'Orsay, qu'après  
» quelques mois à peine d'un service fort modéré, il faut  
» relever ou remplacer. Puis, tâtez votre poche et dites si  
» vous en avez pour votre argent. »

Vous l'avouerai-je, Messieurs ? Les critiques de mes amis ne m'ont point convaincu.

Je crois avoir eu raison d'adresser, alors même qu'il ne devrait pas être entendu, un appel aux sentiments nobles de vos cœurs, aux conceptions élevées de vos intelligences. Je ne vous ai peut-être pas convertis ; mais vous avez sans doute approuvé les prémisses que je posais en m'entretenant sans amertume avec vous, et j'ose espérer qu'un jour nous vous verrons, de vous-mêmes, tirer les conséquences découlant naturellement de ces principes. Quant à ceux d'entre vous qui ne m'auraient pas compris, tant pis pour eux et pour leurs électeurs. J'aime à penser que, aux yeux du plus grand nombre des administrateurs de notre ville, le progrès ne consiste pas seulement à améliorer la condition matérielle de l'humanité, mais à maintenir aussi haut que possible son niveau moral, tout au moins à veiller à ce qu'il ne baisse pas au fur et à mesure que s'élève le flot montant des découvertes d'ordre scientifique, et que s'établit plus merveilleuse la domination providentielle de l'homme sur la nature : — domination qui fournit une preuve de plus en plus éclatante de la diversité d'essence de l'esprit et de la matière, et de l'abîme infranchissable qui sépare de la race humaine toutes les autres catégories d'êtres organisés.

Je ne nie pas toutefois, Messieurs, que ce ne soit surtout à des besoins matériels que vous ayez charge de pourvoir. Vous acquitez-vous mieux de cette partie de vos attributions que des devoirs d'ordre supérieur auxquels se rapportait ma lettre d'il y a deux mois : mes amis prétendent que non et une toute petite affaire, dont je vous demande la permission de vous rappeler les infimes détails, me donnerait à croire qu'ils pourraient bien n'avoir pas tort. La scène se passe à cinq ou six mètres au-dessous du niveau de la voie publique. On ne me reprochera pas, cette fois, je l'espère, d'avoir porté trop haut le débat.

Les municipalités et les conseils dont elles sont la délégation exécutive, ont pour mission essentielle de faire jouir les citoyens de tous les avantages d'une bonne police. Ils doivent notamment assurer la sécurité de la ville et des environs, la propreté et la tranquillité de la rue, des eaux abondantes, une assistance prompte et efficace en cas d'incendie ou de tout autre accident, des marchés commodes et salubres, un éclairage convenable et régulier, et — puisque ces attributions leur sont aujourd'hui dévolues par suite d'une méprise complète du législateur sur le rôle essentiel des pouvoirs publics — un ensemble de secours de toute nature aux indigents et des établissements d'instruction vastes, sains, nombreux, dirigés par des professeurs honnêtes, capables et éclairés. On peut avoir tout cela à Limoges pour un million et demi. Nous payons chaque année, à titre ordinaire, extraordinaire ou spécial, cette somme et même un peu plus. Nous en donnerez-vous pour quinze cent mille francs ?

Cet argent que vous verse le contribuable, n'est pas, Messieurs, comme vous semblez trop disposés à vous le persuader, destiné à être dépensé de n'importe quelle façon, jeté par n'importe quelle fenêtre, à votre caprice et au gré de quelques-uns de vos agents électoraux ou de vos amis. Il a son affectation nécessaire et tous les sophismes du monde ne pourraient justifier certains

emplois de fonds qui n'ont et n'auront jamais aucun rapport avec l'intérêt public. Les assemblées électives ont cette tendance de consulter à peu près uniquement leurs idées et leurs goûts dans l'allocation des crédits destinés à pourvoir aux dépenses générales. Un conseil municipal qui possédera dans son sein quelques dilettanti, n'hésitera pas à voter une large subvention au théâtre, sans se demander bien franchement s'il est équitable de faire payer à toute une population le plaisir qu'un petit nombre d'habitués désire prendre à meilleur compte. Celui-ci créera des emplois nouveaux, dont le besoin ne s'était jamais fait sentir, pour caser quelques chères créatures. Celui-là — qui pourra être toujours le même — ne craindra pas d'augmenter largement les dépenses pour satisfaire les sottes haines d'une centaine de francs-maçons fanatiques et de philosophes de club, en mécontentant et en vexant, de propos délibéré, cinquante mille administrés catholiques plus ou moins fervents, mais enfin attachés aux symboles et aux cérémonies traditionnelles de leur culte. Un autre encore, où les hasards du scrutin auront fait entrer plusieurs membres appartenant au même quartier, profitera de cette heureuse aventure pour affecter toutes les ressources du budget à l'embellissement de cette partie de la ville, au détriment des autres parties. Heureuse encore la Commune si, pour se donner plus complète satisfaction, ces administrateurs avisés n'engagent pas l'avenir !

C'est ainsi qu'on gaspille l'impôt et que l'on arrive nécessairement ou à déshériter les services essentiels, ou à demander aux administrés beaucoup plus d'argent qu'on n'a le droit de leur en réclamer. On aboutit le plus souvent à ces deux résultats à la fois : on dépense mal et on dépense trop.

L'impôt, Messieurs, est la juste rétribution des services publics : pas autre chose. Il ne saurait être réellement dû par les contribuables et valablement perçu par le Trésor public ou communal qu'autant qu'il est remboursé d'une fa-

çon équitable, en avantages évidents pour tout le monde. Donnant, donnant. Si vous ne me rendez pas en sécurité, en liberté, en garanties, en facilités de tout genre, l'équivalent de la contribution que vous me réclamez, vous m'extorquez l'argent que je verse au perceleur, au receveur de l'enregistrement, au receveur municipal, aux agents des contributions indirectes et des octrois, aux préposés de tout ordre qui me tendent la main au nom de l'Etat, du Département et de la Commune.

Vous souriez ? J'entends bien. Bon gré, mal gré, il faut que je paie. La loi me montre, derrière vos encaisseurs commissionnés, le porteur de contraintes, l'huissier, le gendarme. Mais pour contrôler si la Commune, le Département, l'Etat, me rendent bien ma monnaie en services de tout genre et pour les forcer à s'acquitter envers moi, où sont les agents, où est la force dont je dispose ? A qui aurai-je recours si vous ne me fournissez pas la marchandise que vous m'avez fait payer d'avance, chèrement, comptant et sans escompte ? — J'invoquerai la justice... Et si personne ne m'écoute ? — Je m'adresserai à votre conscience... Et si vous me répondez que la conscience est un mot ? — Je vous rappellerai votre dette... Et s'il ne vous plaît pas de la reconnaître ? — La Commune me renverra à l'Etat; l'Etat me dira de porter plainte aux tribunaux, et, pour peu que la chose en vaille la peine, il élèvera un conflit, escamotera mon juge comme une muscade et mettra ma plainte dans son grand sac, avec mes impôts et ma sécurité, en attendant ma liberté et mon patrimoine.

Comme je n'ai aucun moyen — sauf le vote, et ce moyen est absolument inefficace, dérisoire même pour qui appartient à la minorité — de vous forcer à vous exécuter, peut-être devrai-je m'estimer encore heureux si, non contents de ne pas me rembourser en services effectifs l'argent que je vous ai donné, vous n'employez pas une partie de mes impôts à payer des agents qui me molestent, à encourager des braillards qui troublent mon

repos et à établir ou à favoriser des institutions menaçantes pour mes intérêts de toute espèce.

Voilà où nous en sommes, Messieurs, en plein dix-neuvième siècle et au sein d'une société où la démocratie, selon l'expression consacrée, coule « à pleins bords. » Les conceptions du principe et de la raison d'être de l'Etat, de la fonction essentielle du Gouvernement, de l'objet du groupement communal, étant aujourd'hui tout à fait faussées, l'individu, contraint de remplir ses devoirs, n'a plus de garantie réelle pour l'exercice de ses droits. De contrepoids à l'omnipotence de l'administration, de remède à son arbitraire, il n'en existe pas. La loi elle-même a appris à baisser la tête et à garder le silence quand un citoyen ose, même le Code à la main, résister aux agents de l'autorité.

Aussi, abandonné au bon plaisir de l'administration, l'individu n'a-t-il d'autre garantie et d'autre défense que la loyauté et la justice de cette administration elle-même. S'il manque à celle-ci le sentiment profond des devoirs que lui crée vis-à-vis du citoyen désarmé un pareil état de choses, il ne reste plus à l'administré qu'un seul recours : un appel à l'opinion ; — appel bien chanceux, car celle-ci, jadis si impressionnable, devient de plus en plus paresseuse à s'émouvoir. Tant de plaignants, aujourd'hui, s'adressent à elle !

Il est permis à vos concitoyens de se demander, Messieurs, si, ce sentiment de vos obligations à l'égard de chacun de nous, vous le possédez à un suffisant degré. Je vous avoue que vous n'en avez pas précisément l'air. Jamais, à Limoges, on n'avait eu autant de peine à obtenir satisfaction pour la demande la plus simple et la plus juste ; jamais la bureaucratie et la voirie municipales n'avaient été plus lentes, plus apathiques, plus impassibles ; jamais les administrés ne s'étaient trouvés contraints de recourir, pour la question la plus élémentaire, à autant de sollicitations et de démarches. J'en ai entendu faire la remarque par vingt personnes sérieuses, et n'ai eu que trop l'occasion de le constater moi-même, à propos de la

petite affaire dont je vous parlais tout à l'heure et à laquelle je reviens.

Je possède, Messieurs, une maison à Limoges. Ne la cherchez pas dans les quartiers nouveaux, luxueux, pleins d'air et de soleil, où opportunistes et radicaux font ouvrir de larges voies, planter de gais jardins, construire de jolies fabriques, éléver de charmants hôtels et où certains même, assure la chronique, meublent avec mille soins délicats, des *home* qui ne semblent point destinés aux pures joies de la famille. Non, ma maison est, comme il convient, placée dans une de nos vieilles rues, encassées, tortueuses, humides, inégales, délaissées du monde officiel et où, au sein des ténèbres de la superstition et de l'ignorance, croupissent entassés, pêle-mêle avec les prolétaires, les vils suppôts de la réaction.

J'ai dit : Je possède. C'est une façon de parler. Je n'ai en propre sous le soleil ni un « pouce » de terrain ni une « pierre » de bâtisse, et toutes mes économies placées dans le même sac ne me permettraient pas d'acheter une bicoque dans la rue Pétiniaud-Beaupeyrat ou cent mètres de terrain sur l'avenue du Midi.

Peut-être vous paraîtra-t-il singulier qu'on puisse être, dans de pareilles conditions, aussi réactionnaire et aussi conservateur... du bien des autres, alors que tant de gens ayant de si bonnes raisons — mobilières et immobilières — d'être conservateurs, manifestent une ardeur inconcevable pour le radicalisme, le jacobinisme, le socialisme et les mandats électifs, impératifs et subversifs, avec ou sans traitement ? Que voulez-vous ? Je n'y puis rien : c'est dans le sang. Et puis j'ai été si mal élevé !

La maison en question appartient à ma vieille bonne, un type de « serviteur de famille » de l'ancien temps, devenu, hélas ! si rare aujourd'hui. La pauvre fille, après avoir travaillé pendant trente ou quarante ans du matin au soir, mis de côté sou sur sou et réuni ses économies à son petit patrimoine, a pu acheter, pour sept ou huit mille francs, une maison beaucoup plus haute que large, sise en vos états, rue Montant-Manigne, n° 10.

Cette maison a — naturellement — une cave. Dans cette cave il y a de l'eau; — ce qui est, à coup sûr, moins naturel.

Ce n'est point, en effet, vous le savez comme moi, pour y emmagasiner une onde pure que nous construisons ordinairement des caves, et nos pères, en bâtiissant les prodigieux souterrains qui étendent, sous tout l'ancien Limoges, les mailles de leur inextricable réseau, ne les destinaient certes pas à servir de décharge aux aqueducs ou aux égoûts de la ville et à devenir plus tard les succursales non officielles des étangs d'Aigoulène, les émules inconnues de la fameuse grotte de Balme.

La maison en question n'est pas neuve. Après avoir été la propriété de ma famille, elle a appartenu, de 1812 à 1868, à de fort honorables personnes de notre connaissance. Or, de mémoire d'homme, et même de femme, la cave de cette maison avait toujours fait honnêtement son office de cave et conservé avec fidélité et discréction ce qu'on lui avait confié. Jamais une eau plus ou moins claire ne s'était subrepticement introduite dans les barriques ou les bouteilles déposées sous sa voûte. La propriétaire et les locataires dormaient tranquilles et vivaient en bonne intelligence,— lorsqu'il y a un peu plus de deux ans, un des habitants de la maison, allant querir un litre pour son dîner, s'arrêta stupéfait à moitié de l'escalier en apercevant sa pièce transformée en ponton, flottant sur une mare et se trémoussant avec des clapotements sourds. L'infortuné chercha en vain du regard les douze ou quinze bouteilles de « *cacheté* » qu'il réservait pour les grands jours. Le « *flot* » les recouvrait. Il y avait deux pieds d'eau dans la cave.

On procéda au sauvetage du vin. L'eau, après avoir encore un peu monté, s'arrêta et demeura stationnaire pendant plusieurs mois. Les locataires avaient prévenu la propriétaire. Celle-ci, le premier émoi passé, se demanda à quel saint il convenait de s'adresser en pareille occurrence. On lui dit qu'elle n'était point la première que visitât l'inondation. A diverses époques, des infiltrations

s'étaient produites dans plusieurs caves du voisinage. On s'était enquis d'où venait l'eau ; on avait même, dit-on, pour en juger plus sûrement, blanchi le reflux de la fontaine la plus voisine, et on avait retrouvé dans les eaux souterraines les traces de cette coloration. L'expérience semblait concluante ; mais elle n'était vraiment pas nécessaire : la Commune, d'une part, ayant récemment refait ou réparé ses conduites, et, plus récemment encore, établi des branchements pour le service de plusieurs maisons de la rue ; aucun voisin, d'un autre côté, n'ayant fait exécuter, à notre connaissance, des travaux dans ses sous-sol, et ne passant pour laver son linge ou pêcher à la ligne à cinq mètres au-dessous du niveau de la voie publique, il n'y avait pas à douter que les eaux de la ville, seules, eussent pu faire irruption dans la cave jusqu'alors préservée de leur visite. Justement, au-dessous de l'immeuble qui est contigu en amont au n° 10, et tout contre la cave susdite, l'inondation, déjà ancienne, avait récemment éprouvé une notable recrudescence. A la suite de cette crue, le mortier des murs de fondation s'était-il détrempé, quelque affouillement s'était-il produit, tant de ce côté que du côté de la rue ? Toujours est-il que l'eau avait passé de l'extérieur de ma cave dans l'intérieur, avec la même facilité qu'elle s'était transvasée déjà de son logement légal dans les parages voisins. Il n'y avait pas à hésiter : on devait s'adresser à la mairie.

L'hôtel de ville était, pour ma vieille bonne, un lieu auguste et redoutable, quelque chose comme un sanctuaire dont elle n'osait affronter les dieux. Je dus me charger de la commission, et un peu ennuyé de la corvée — la perspective d'un entretien avec un fonctionnaire à fauteuil de cuir m'a toujours été désagréable — j'arrivai dans l'antichambre du chef de la municipalité.

J'y passai une bonne heure, regardant, pour me distraire, le curieux panneau de Léonard Limosin : *l'Incrédulité de Saint-Thomas*, qui orne depuis quelques

années cette pièce. Un tel tableau, pour le dire en passant, ne me sembla guère à sa place en un tel lieu. On n'avait cependant pas décroché encore les crucifix des écoles... Combien la vue de ce Christ, offerte à la municipalité et à ses visiteurs, doit-elle à présent étonner davantage les braves gens qui viennent là — surtout les instituteurs et institutrices dont le « mobilier scolaire » a été laïcisé comme vous savez !

La chose peut avoir cependant son sens profond. Il faut savoir le comprendre : l'incrédule saint Thomas ne serait-il pas là pour avertir les visiteurs qu'ils auraient tort d'avoir, dans leurs magistrats municipaux, une confiance exagérée ; qu'ils ne doivent pas prendre trop au sérieux l'eau bénite administrative et laïque qui se distribue dans la pièce à côté et que, pour croire à ce qu'on leur promettra, ils feront bien d'attendre d'avoir vu de leurs yeux et touché de leurs mains les effets sensibles de ces promesses ? Ce serait assez mon avis.

Le maire de Limoges était alors M. René Pénicaud. Bienveillant, affable, intelligent, ne manquant ni d'entrain ni de bonne volonté, il aurait pu rester le plus aimable et le plus utile adjoint d'un maire sérieux. Il est à présent député : Dieu lui fasse paix ! Mais on lui a reproché d'avoir implanté à la mairie le plus fâcheux esprit qui puisse inspirer une administration municipale. Comment cet avocat qui n'avait, prétendait-on, jamais plaidé, se trouvait-il ressentir pour la chicane un goût si prononcé ? Comment ce magistrat, visiblement rempli de bonnes intentions, avait-il si peu le sentiment de la sollicitude que méritaient certains côtés de sa tâche ? Comment n'a-t-il jamais compris que, si son rôle était de défendre les intérêts communs de la ville, ce n'était pas aux dépens des intérêts des particuliers, mais en pesant les uns et les autres et en opérant entr'eux une sorte de ventilation aussi équitable que possible ? C'est ce que je ne me charge pas d'expliquer. Mais c'est avec M. Pénicaud, s'il faut en croire de méchantes langues, que la charge

d'avocat de la ville a commencé à devenir vraiment rémunératrice et à mériter d'être recherchée, même par des conseillers municipaux.

M. Pénicaud me reçut gracieusement, écouta avec une certaine attention les doléances que je lui exposais en termes assez embrouillés, et me promit qu'il « verrait cela » sans retard. Je remerciai; je m'inclinai, et je sortis.

Une semaine s'écoula; plusieurs mois s'y ajoutèrent: la mairie ne bougeait pas; l'eau non plus.

— Que font-ils là-dedans, demande un personnage de comédie à son confident ?

— Ils s'ennuient, se morfondent, s'impatientent...

— C'est bien... dis-leur de continuer.

Tel semblait être le dialogue de l'administration et de ses agents à notre endroit. — Cependant les murs du nouvel hôtel de ville s'élevaient; on bâtissait des groupes scolaires d'où l'enfant, reçu au maillot dans une crèche, sortira adulte et muni du brevet supérieur — ce qui fait involontairement songer, sauf votre respect et le mien, à ces machines ingénieuses et compliquées, annoncées par les prospectus de je ne sais plus quel industriel Yankee, et où un animal entré vivant par un bout est, par l'autre bout, débité en saucisses, boudins, galantine et fromage d'Italie...

Pardon, Messieurs, de cette comparaison un peu réaliste. La littérature de notre temps a perdu les délicatesses d'autrefois. Ne convenait-il pas, du reste, qu'on trouvât un peu à manger dans une lettre où il n'y aurait guère, sans cela, que de l'eau à boire ? Et encore... à boire ?? — Certes je me garderais bien de vous en offrir.

La cave de ma maison était toujours dans le même état. Les locataires poussaient les hauts cris et accusaient la propriétaire de manquer d'énergie. On commençait à parler de congé, de procès, de dommages-intérêts : la propriétaire s'arrachait les cheveux et me suppliait de faire de nouvelles démarches.

Et je retournais à la mairie, dolent, l'oreille basse, écœuré. Je parlais à l'agent-voyer ou à un chef de bureau.

On me donnait de bonnes paroles ; mais il y avait toujours deux pieds d'eau dans ma cave.

Une autre municipalité arriva aux affaires. M. Ranson remplaça M. Pénicaud. Les eaux ne bougèrent pas.

Des hommes nouveaux surgirent. De nouveaux projets furent lancés. On entendit, dans les rues, dans les cafés, au théâtre, prononcer des noms presque inconnus jusqu-là. Le maire voulut être flanqué de quatre adjoints, sans doute pour n'avoir rien à envier à son subordonné, le commissaire central, qui avait aussi quatre substituts. On changea le drapeau de l'hôtel de La Bastide, et tout pré-sagea à la cité une ère de rénovation, de grands travaux et de prospérité.

C'était le moment de se remuer. J'écrivis à l'adminis-tration une lettre pressante au nom de ma pauvre bonne. Je faisais appel à l'équité et à la sollicitude de la nou-velle municipalité, à laquelle je signalais respectueuse-ment les inconvenients et même les périls qui pouvaient résulter du séjour indéfini des eaux dans les sous-sol de la rue Montant-Manigne au point de vue de la solidité des maisons. Je ne faisais allusion ni aux difficultés surve-nues, à propos des égoûts, entre un voisin et la Commune, ni aux travaux qu'il avait fallu exécuter d'urgence pres-que sous le carrefour Andeix-Manigne, et qu'après s'être fait tirer l'oreille, la municipalité avait bien été contrainte de payer. J'y allais bon jeu, bon argent, comme on dit, éloignant de ma pensée la possibilité d'un différend quel-conque avec la ville, persistant à attendre justice du seul bon vouloir de la mairie.

Il paraît que d'autres inondés crurent le moment venu de se plaindre aussi.

Quelques semaines s'écoulèrent. Un jour il se fit dans le quartier un certain remue-ménage. Une pompe fut installée à la porte du voisin et on aperçut tout autour de cette pompe des hommes à grandes bottes, retroussant leurs manches et exhibant des bras musculeux. Merci, mon Dieu ! L'administration municipale, enfin, s'était

émue : l'eau allait trouver au-devant d'elle un adversaire qui la forcerait de réintégrer son domicile régulier, où elle serait désormais plus soigneusement enfermée et surveillée. En effet, le balancier se mit à geindre, les pistons à battre, et jour et nuit on vit, de l'orifice du tuyau de décharge, couler dans le ruisseau un liquide plus abondant que limpide. En 48 heures l'eau baissa d'un pied et demi dans ma cave. Ce qui se passa dans la maison à côté, je ne l'ai jamais bien su. La pompe fut enlevée ; les hommes à grandes bottes rajustèrent leurs manches. On les vit s'éloigner... et on apprit peu de temps après que le locataire de l'immeuble, un liquoriste, allait quitter la maison pour s'établir sur le boulevard Montmailler.

Quelques jours plus tard, l'eau avait regagné son niveau chez moi. Mes pélérinages à l'hôtel de ville recommencèrent.....

Et un jour je parlais à l'huissier, qui était plein de bonne volonté, mais dont les attributions ne s'étendaient pas jusqu'aux caves de la rue Montant-Manigne.

Une autre fois, je m'adressais à un employé de bureau, qui me faisait discrètement concevoir quelques espérances.

A ma visite d'après, j'allais trouver l'agent-voyer, qui s'informait de la hauteur de l'eau, et cherchait à me calmer en me parlant d'autre chose.

Puis je frappais à la porte du directeur des travaux, et celui-ci voulait bien me dire qu'incessamment il s'occupait de moi.

Je me présentais ensuite au secrétariat, où on me promettait que l'affaire ne serait pas perdue de vue.

Parfois même — la faim fait sortir le loup des bois — je frappais à la porte du cabinet du secrétaire-général, et mon aimable successeur m'assurait qu'il en parlerait à M. le maire, le jour même, entre trois et cinq heures, sans faute.

Hélas ! dans la cave de la rue Montant-Manigne, il n'en était pas davantage — ni autrement.

Je ne sais quelle phrase plus pressante, quel mot arraché par l'impatience, le dépit, la colère, produisit un jour quelque impression sur mon interlocuteur. Je vis, le lendemain même, la pompe que vous savez installée dans la rue, et, cette fois, à notre propre porte. Les mêmes hommes l'entouraient; ils retroussèrent leurs manches comme la première fois et l'engin fit bientôt entendre les mêmes battements cadencés, pareils à la lourde respiration de quelque monstre antédiluvien.

Sur le soir, l'agent-voyer vint examiner le résultat obtenu par le travail de ses hommes. Je descendis avec lui, non sans trébucher, au fond de la cave. Des planches posées au bas de l'escalier formaient une sorte de tremplin à demi flottant et peu à peu soulevé par l'eau qui commençait de nouveau à envahir le domaine d'où on l'avait chassée. On la voyait, le long du mur de fondation qui borde la rue, suinter en minces filets, et regagner le terrain perdu avec une rapidité désespérante. L'agent-voyer examina quelques instants l'état de la cave.

— Eh bien ? demandai-je avec anxiété.

— Eh bien ! me répondit-il, l'eau vient toujours et tend à reprendre son niveau. Que voulez-vous que nous y fassions ?

— Pourtant, il faut que cela finisse. La cave est inondée depuis un an et demi; non-seulement les locataires éprouvent un véritable dommage; mais la solidité de l'immeuble est compromise. Dans l'intérêt de la ville elle-même, il est grand temps de porter remède à un état de choses qui n'a déjà que trop duré.

— Mais où prenez-vous que cette eau-là soit l'eau de la ville ?

— Vous voyez d'où elle vient....

— N'y a-t-il pas, sous la voie publique, des caves appartenant à des particuliers, et, peut-être, dans ces caves, d'anciens conduits ?

— Qu'importe ? alors même que l'eau passerait par la cave d'un particulier, elle n'en vient pas moins des conduits de la ville, et c'est à la Commune à l'y retenir, à

empêcher qu'elle ne cause des dommages dans les propriétés riveraines, à réparer ces dommages, s'il s'en produit. Du reste l'eau vient du dessous de la rue, non d'ailleurs : on le voit assez.

La conversation continua quelques minutes sur ce ton. Je fis appel à tous les bons sentiments dont un solliciteur doit supposer l'administration animée. Il me sembla que ces adjurations trouvaient peu d'écho.

— Enfin, demandai-je à l'agent-voyer en le quittant, la Commune veut-elle, oui ou non, faire quelque chose ?

— Il y aurait certainement des travaux à exécuter, et le projet en a été dressé depuis longtemps. Mais ces travaux seraient longs, coûteux et difficiles. Ils pourraient compromettre la solidité de plusieurs maisons...

— Mais plus ira, plus le mal s'aggravera ; plus les travaux dont vous parlez deviendront difficiles et dispendieux ; plus les accidents seront à redouter.

— C'est possible. Quoi qu'il en soit, ne comptez pas les voir exécuter encore.

— En résumé, que faire ?

— Faites remblayer votre cave. Je ne vois que cela.

Et l'agent-voyer s'éloigna, me laissant tout abasourdi de la solution qu'il venait de m'indiquer.

N'était-ce pas un véritable comble ! Pour parvenir à avoir un sol suffisamment solide et sec, il aurait fallu remblayer jusqu'à un niveau supérieur au niveau le plus élevé qu'eût atteint l'eau, c'est-à-dire réduire la hauteur sous voûte de moitié environ. Dans ces conditions il devenait absolument impossible de se servir de la cave. — Ce n'est pas *remblayer*, c'est *combler* que vous auriez dû dire, Monsieur l'agent-voyer de la ville.

Comme je remontais chez moi, ne sachant pas bien si je devais rire ou me fâcher, ma main rencontra par hasard au fond de ma poche un rond de métal égaré par là. Je regardai : c'était un vieux sou belge sur lequel on lisait la belle et virile devise de nos voisins : *l'Union fait la Force*, — devise qui ne les empêche pas, du reste, d'être aussi divisés que nous.

Une idée me vint. Puisque la mairie ne daignait pas prêter attention à ma requête isolée, peut-être serais-je plus heureux en m'associant aux autres inondés, mes voisins, qui, de leur côté, avaient fait auprès de la municipalité des démarches aussi infructueuses que les miennes.

Je vis plusieurs de ces Messieurs, et, le lendemain matin, je me rendis avec l'un d'eux à la mairie. Nous fûmes reçus par le directeur des travaux, auquel je récitai ma plainte.— Je la savais par cœur depuis longtemps.

Le directeur nous dit d'abord, exactement comme l'agent-voyer, que les eaux de la ville étaient étrangères à l'inondation dont nous nous plaignions.

Il y avait par là je ne sais quelles eaux particulières, conduites par je ne sais quels aqueducs, et venant je ne sais d'où. Ces eaux anonymes, sans domicile fixe et sans propriétaire responsable, avaient sûrement fait tout le mal.

Néanmoins, comme l'affaire pouvait intéresser la ville dans une certaine mesure, l'administration, « toujours pleine de sollicitude, » avait fait dresser un projet pour drainer en quelque sorte la rue au moyen d'un aqueduc établi au-dessous de la nappe souterraine auteur de tous ces méfaits, et malgré la dépense que ce projet imposerait à la ville, elle espérait amener le Conseil municipal à en voter l'exécution ; seulement.... il fallait que, pour encourager le Conseil, les propriétaires donnassent l'exemple, missent la main à la poche et offrissent de contribuer à la dépense.

Si la solution trouvée par M. l'agent-voyer m'avait paru d'une certaine force, celle qui nous était indiquée, avec bienveillance du reste, par son supérieur hiérarchique, me sembla beaucoup plus forte encore. Elle fut sans doute jugée des plus heureuses par l'administration municipale, puisque peu de jours après, en réponse à une pétition collective adressée au maire par un certain nombre de propriétaires de la rue Montant-Manigne, un des signataires, l'honorable M. Mohr, reçut la lettre suivante :

Limoges, le 23 juin 1882.

**Monsieur,**

Par une pétition parvenue à la mairie le 19 juin courant, plusieurs propriétaires de la rue Montant-Manigne m'ont signalé l'état dans lequel se trouvent leurs immeubles, par suite de l'irruption, dans les caves, de l'eau qu'ils prétendent provenir des aqueducs de la ville.

J'ai communiqué cette pétition à la commission municipale des travaux publics, et cette commission, attendu que *la provenance des eaux qui inondent les caves est loin d'être certaine*, a pensé que les riverains de la susdite rue devaient, de concert avec la ville, contribuer dans la dépense de construction d'un aqueduc.

Je vous prie de vouloir bien vous entendre avec les autres signataires de la pétition et me faire connaître s'ils consentiraient à prendre à leur charge la moitié des frais dont il s'agit, l'autre moitié devant être acquittée par la ville. — Il résulte de l'évaluation fournie par le service des travaux municipaux, que la dépense pourrait s'élever approximativement à 14,000 francs.

En cas d'acceptation, par les propriétaires, du présent arrangement, ce dernier ne deviendrait définitif qu'après l'approbation du Conseil.

Veuillez, etc.

*Le Maire,*

**DESPAUX, Adjoint.**

Comment ! depuis cinquante ans on n'a pas vu dans ma cave une seule goutte d'eau. Un beau jour la ville fait exécuter des travaux, modifie tout son service de canalisation, transforme ses aqueducs, déplace les fontaines, pose des branchements de distribution dans des maisons voisines de la mienne; c'est après ces derniers travaux seulement que se produit l'inondation du sous-sol de mon immeuble : on voit sans méprise possible, sans lunettes, des deux yeux, l'eau filtrer du mur qui sépare la cave du

sous-sol de la rue, — et, après deux ans d'attente et de patience, la municipalité à laquelle une telle situation a besoin d'être cent fois rappelée, déclare que « la provenance de cette eau est loin d'être certaine. » — Pendant deux ans, la propriétaire et les locataires d'une maison sont troublés dans la jouissance paisible de cette maison ; ils ne peuvent serrer leurs provisions ; leurs marchandises s'avarent ; la solidité de l'immeuble est peut-être compromise — tout cela par la faute de la municipalité et de ses agents, — et, au bout de deux ans, l'Administration offre généreusement de payer la moitié de la dépense qu'elle aurait dû faire trois ou quatre ans plus tôt pour prévenir ces dommages, sans daigner s'occuper de la réparation de ces dommages mêmes. Encore invite-t-elle les victimes à commencer par prendre l'engagement de fournir l'autre moitié, et ne formule-t-elle son offre que sous toutes réserves. — Et remarquez bien que ces propositions s'adressent aux habitants d'une rue déshéritée, dont les immeubles ont subi, depuis vingt ans, une dépréciation de 30 p. % et où les écrits annonçant des appartements vacants sont en permanence sur la façade des trois quarts des maisons...

L'administration jouait aux combles ; elle était en veine et nos infortunes lui fournissaient une « série. »

Si ingénieux cependant que fussent ces jeux, nous osions nous permettre de n'en pas rire. — Après plusieurs nouvelles démarches infructueuses à la mairie, ma pauvre bonne, ayant perdu toute confiance en mon crédit auprès de l'administration, se décida à renoncer à mes inutiles services. Elle prit son courage à deux mains et se rendit à l'hôtel de ville. Elle demanda à voir le maire ; celui-ci la renvoya à l'adjoint chargé des travaux publics, M. Despaux.

— Monsieur, mes locataires se fâchent ; ma maison s'en va ; je suis à bout d'espérance et de patience. Vous me réclamez des impôts et vous forcez mes locataires à me donner congé. Depuis plus de deux ans vous me rendez la vie impossible ; il faut que cela finisse, etc., etc.

M. Despaux écouta, prit note et passa à une autre audience.

— Mais qu'est-ce que c'est donc que l'administration et à quoi sert-elle ? se demandait la pauvre fille en sortant de la mairie.

Néanmoins, quelques jours après, la pompe reparaisait; on fit mine de travailler pendant quelques heures à l'épuisement de la cave. Personne ne vint surveiller ni examiner la besogne des ouvriers. Ils partirent, laissant le sous-sol à moitié plein et la propriétaire se demandant pourquoi ils étaient venus.

BIBL.-DE  
BIBL.-DE  
LIMOGES  
LIMOGES

Cette fois, il n'y avait plus à se faire d'illusion sur le bon vouloir de la municipalité. Nous fimes nettoyer complètement la cave, dont le séjour prolongé des eaux avait fini par envaser le fond; on constata ainsi que l'eau qui continuait à y pénétrer était claire et filtrait très abondamment et uniquement par le mur de la rue. Puis la propriétaire tenta une dernière démarche auprès de l'administration.

Un mois s'est écoulé depuis cette démarche. Rien n'a bougé, pas même la fameuse pompe, aujourd'hui proverbiale dans la rue Montant-Manigne. Nous devons absolument renoncer à l'espoir d'obtenir une solution gracieuse. Le dernier ouvrier du service des eaux qui a pénétré dans notre cave, a écrit sur la porte, en sortant, le fameux mot de la *Divine Comédie* : *Lasciate ogni speranza...*

— Qu'on veuille bien me comprendre : dans ce plaidoyer *pro domo mea*, je n'ai pas surtout en vue l'affaire particulière dont je viens de retracer les vicissitudes dans leurs plus minutieux détails. Je prétends autre chose et davantage. Après avoir montré, dans une précédente lettre, combien peu de souci vous, municipalité et conseil, vous avez des intérêts les plus élevés et les plus nobles de la ville de Limoges, j'ai voulu, par un exemple qui m'est personnel, faire voir avec quelle négligence, avec quel laisser-aller et quelle désinvolture, vous vous occupez de

nos intérêts matériels. C'est dans les petites affaires, dans celles qui ne font pas de bruit et dont la politique ne saurait modifier l'aspect, qu'il faut étudier l'action des administrations publiques et chercher leur véritable esprit. De cet exemple me paraissent ressortir d'utiles leçons pour les administrés. Je souhaite qu'elles ne soient pas perdues.

J'ai dit : petites affaires. — Et cependant celle dont il s'agit ici, n'est ni d'un intérêt aussi particulier, ni d'une aussi mince importance qu'elle semble l'être au premier abord. Elle se rattache à une des questions les plus graves que l'administration municipale de Limoges puisse avoir à étudier.

Le service municipal ne connaît que d'une façon très imparfaite le sous-sol de la vieille ville. — Il y a là un *substratum* de débris laissés par dix siècles, amoncelé, enchevêtré, plein d'incertitude et de ténèbres, tantôt solide encore, tantôt menaçant à tout instant de s'écraser et de produire des mouvements dont le contre-coup pourrait être fort dangereux pour les propriétés supérieures ; ici plus ou moins lié aux nouvelles constructions, là tout à fait indépendant des bâtisses modernes, noyé dans l'eau ou enfoui au milieu d'éboulis sans nom. De loin en loin, dans ce chaos, existent des vides plus ou moins spacieux, protégés par de vieilles voûtes, sortes de cloaques où se déversent les matières d'égoûts obstrués et les eaux d'aqueducs voisins dont les parois ne sont pas suffisamment étanches. A travers ces vieux murs, ces décombres, dans ce terreau noir et gras, imprégné de détritus organiques de toute espèce, mêlé de pierres et de morceaux de briques, et où elles rencontrent souvent d'anciennes conduites ayant encore des galeries libres d'une certaine étendue, les eaux chargées de résidus de toute espèce se fraient un passage, filtrent, gagnent de proche en proche, tantôt sous la voie publique, tantôt sous les maisons dont beaucoup sont construites au-dessus de deux ou trois étages de caves superposées ayant jadis, pour la plupart, communiqué ensemble. Pour qui a fait quelques excursions dans

ce sous-sol étrange et a pu, si peu que ce soit, se rendre compte de ce qu'est le Limoges souterrain, il y a là un inconnu redoutable pour la Commune, dans l'avenir plus encore que dans le présent, et une menace perpétuelle pour les habitants de la plupart des anciens quartiers.

Il faut le dire : l'état de choses que je signale n'est pas nouveau. Sans remonter au moyen-âge, on trouve au seizième siècle trace des inquiétudes que j'exprime. Elles se manifestent notamment en 1520, à propos de l'écroulement subit de quatre maisons dans je ne sais plus quelle rue. En 1534, les égoûts de la rue Puy-Vieille-Monnaie inondent les caves des immeubles voisins et nos registres consulaires mentionnent à ce propos le mauvais état du sous-sol de la ville. En 1538, la voûte d'un *douhat* de l'Arbre-Peint s'effondre et la rue « au beau travers est » toute enfoncée, que l'on ne peut passer. » Peu après, dans le même quartier, « au droit de la croix de l'Arbre- » Peint, » tombent un beau jour les murs et les voûtes des aqueducs, et le cours de l'eau est arrêté; des réparations sont exécutées sur ce point en 1542, et sur plusieurs autres dans les années suivantes.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, le mal s'aggrava d'une façon très sensible; les engorgements d'aqueducs et d'égoûts, les éboulements, les effondrements de maisons appellèrent de nouveau sur la ville souterraine l'attention des magistrats d'alors, qui firent exécuter les réparations les plus urgentes et préparer des projets. En 1754, on n'évaluait pas à moins de 150,000 livres la dépense à faire aux fontaines et aqueducs — il n'était pas question dans ce devis des égoûts — pour les remettre seulement en état. « Les aqueducs pratiqués dans toute » l'étendue de la ville menacent de la ruyner entièrement, » disait le rédacteur d'un document officiel qui existe à l'hôtel de ville de Limoges, « s'ils ne sont pas » suivis avec exactitude pour les déboucher et donner » cours aux naissances d'eaux et petites sources qui s'y » ramassent, et autres qui, dans les temps pluvieux, y » filtrent et s'y insinuent par des passages incognus. De

» là il est arrivé des chutes de différentes maisons,  
» même de plusieurs rues, inondations, etc. »

En 1764, l'intendant et les consuls, également inquiets de cette situation, firent procéder, par le conducteur ingénieur Pierre Vergniaud, à la visite des aqueducs. On acheta une pompe et on travailla jour et nuit dans les quartiers menacés. Les caves de plusieurs maisons du Naveix furent asséchées ou préservées, et un aqueduc construit entre la porte Boucherie et le ruisseau des égouts. Mais ce n'étaient là que des remèdes partiels et des palliatifs insuffisants.

Une ordonnance du lieutenant général de police du 10 juin 1769 prescrivit la visite « de fond en comble » de toutes les maisons de Limoges. Deux experts, MM. Chauvin et Brousseau jeune, étaient désignés pour procéder à cet examen. Ils devaient faire leur rapport sur l'état de chaque bâtiment. — « Ils examineront avec la plus scrupuleuse attention, prescrit l'ordonnance, « l'état des caves et souterrains, pour connaître, autant qu'il sera possible, si leur direction se porte sous la rue, s'il y a des aqueducs qui la traversent, leur direction, s'ils sont engorgés, et d'où provient l'engorgement, et généralement tout ce qui y sera relatif, comme leur construction dans le rocher ou dans le tuf, leur largeur et hauteur, etc. »

Le peu de ressources dont la municipalité disposait alors ne permit pas de tirer de ce travail d'ensemble, fait par des hommes compétents, tout le profit qu'on était en droit d'en attendre ; mais la chute de deux maisons dans la rue Fourie, en 1782, et un peu plus tard un grave accident survenu dans la rue du Temple, émurent vivement l'opinion. Aussi, malgré la désorganisation presque complète des services municipaux, la diminution des revenus de la ville et les charges excessives que les achats de subsistance, les distributions de grains, les différences payées aux boulanger pour maintenir le pain à un prix abordable, enfin les dépenses absurdes de la garde nationale avaient imposées aux habitants, le conseil de la Commune

fut-il, à plusieurs reprises, de nouveau saisi de la question. En 1791 et 1792, les dommages causés dans beaucoup de caves par les infiltrations des égouts et des aqueducs étaient si graves et réclamaient de si promptes réparations qu'en août 1792, au moment même où l'Assemblée venait de déclarer la patrie en danger, et où de nouveaux sacrifices allaient être demandés à la ville, l'administration se vit obligée de voter un crédit pour les aqueducs ; et comme les ressources ordinaires n'existaient pour ainsi dire plus, on fut constraint, pour faire face aux dépenses les plus urgentes, de prendre peu après une assez grosse somme sur les taxes révolutionnaires.

M. Juge de Saint-Martin raconte l'histoire d'un plan général, sur cuivre, des aqueducs de la ville, qui aurait été vendu à un chaudronnier. Bien que rien ne puisse étonner de la part d'une administration, et en particulier des administrations révolutionnaires dont j'ai ailleurs raconté quelques exploits, cette histoire me semble devoir être reléguée au rang des fables. Il paraît résulter de plusieurs documents, qu'au siècle dernier, ni l'hôtel de ville ni l'intendance ne possédaient de plan général des galeries de toute sorte qui se croisent sous les voies publiques et sous les habitations.

Je ne crois pas, Messieurs, que pour l'ancien réseau, on soit notablement plus avancé aujourd'hui. Je sais qu'à la fin du siècle dernier ou au commencement de ce siècle, un ingénieur-géomètre de quelque valeur, qui avait travaillé jadis sous les ordres de M. Cornuau, M. Dutreix, fut chargé par la ville de reconnaître les canalisations anciennes et nouvelles, en service et non classées, et d'en tracer un plan d'ensemble. M. Fournier s'occupa aussi, je crois, de recherches du même genre. Vous devez posséder ces travaux dans vos cartons, à moins que quelque amateur, plus éclairé que ses contemporains, n'ait jugé à propos de mettre la main sur eux, — ce qui, vous le savez, est arrivé pour la plus intéressante partie de nos archives.

Loin de moi la pensée de rendre l'administration ac-

tuelle responsable d'une situation qui existait, on le voit, longtemps avant son arrivée aux affaires. Mais un tel état de choses lui imposait, à elle et à ses devanciers immédiats, d'impérieux devoirs. L'exécution des travaux de conduite des nouvelles eaux fournissait une excellente occasion de reprendre, avec plus de précision, d'ampleur, de suite et moins de frais à la fois, la reconnaissance générale ébauchée en 1769. On pouvait, en mettant à profit les fouilles nécessitées par les nouvelles conduites, se rendre compte de l'état du sous-sol, procéder à des sondages aux points où l'incertitude était trop grande, effectuer quelques déblais, tout au moins au-dessous des rues et places de nos vieux quartiers, et exécuter, là où ils auraient été reconnus nécessaires, quelques travaux de nettoyage ou de consolidation. On n'en a rien fait. La rapidité avec laquelle a été établi le nouveau réseau n'a pas permis d'opérer, même de la façon la plus sommaire, des constatations absolument indispensables. Je sais que cette promptitude a été au début commandée par les circonstances. Il était urgent de brusquer les choses et de mettre fin à des incertitudes, à des tiraillements, à l'antagonisme persistant de deux projets qui menaçaient de s'éterniser et qui laissaient Limoges insalubre, mourant de soif en été, exposé sans défense à des catastrophes semblables à celles de 1790 et de 1864. En précipitant une solution, l'administration de M. Delignat-Lavaud a rendu, on ne saurait assez le proclamer, un immense service à la ville. Mais une fois le projet voté, les sources d'alimentation acquises et les travaux commencés, pourquoi ne pas exécuter ceux-ci avec moins de hâte ? Je me rends compte des difficultés et de la gêne qui auraient pu en résulter; mais les graves intérêts qui étaient engagés, n'en valaient-ils pas la peine ? La Commune doit s'attendre à payer tôt ou tard, et à payer cher les conséquences de cette faute. Elle a déjà, dans ces dernières années, éprouvé, de ce chef, quelques ennuis : les accidents de la rue Croix-Neuve, du carrefour Andeix-Manigne, de la rue Pont-Hérisson, pour ne citer que les faits les plus connus, lui ont rappelé les dangers

toujours croissants d'un état de choses qui ne saurait indéfiniment subsister. Il faut prévoir des aventures plus désagréables encore et dont l'administration ne se tirera pas à aussi bon marché.

Dans ces conditions et avec une telle perspective, que dire d'une municipalité et d'un conseil qui, connaissant la gravité de la situation générale, et saisis du projet d'établissement d'un aqueduc pouvant, sur un point tout particulièrement menacé, arrêter les progrès du mal, faire cesser les graves préjudices causés aux riverains et éloigner toute crainte pour l'avenir, laissent ce projet sommeiller dans les cartons et osent bien, par la bouche de leurs agents, proposer comme remède aux propriétaires inondés de faire combler leurs caves ?

Mais, trop habiles administrateurs, seriez-vous bien avancés une fois que nous aurions suivi cet ingénieux conseil ? La nappe d'eau qui nous inonde existerait-elle moins sous la voie publique, entretenue par les infiltrations des mêmes aqueducs ? Ne continuerait-elle pas à s'étendre, à pénétrer dans tous les sous-sol voisins, à baigner nos fondations, à ronger et à miner des murs qui n'ont point été construits pour être submergés et que, non seulement un séjour déjà long dans l'eau, mais les poussées résultant de l'inondation antérieure du sous-sol de la rue et des caves voisines ont certainement endommagés ? Nos maisons, en dépit de toutes les précautions qu'on pourrait prendre, seraient-elles moins humides et insalubres ? les marchandises emmagasinées dans nos rez-de-chaussée, moins sujettes à des détériorations ? Suffirait-il de jeter un mètre ou un mètre et demi de terre dans ma petite cave, pour conjurer tous les accidents que vous devez prévoir, et réparer tous les dégâts dont le quartier se plaint à juste titre ?

Et ce ne serait pas assez d'avoir vu nos vieilles maisons, d'aspect passablement maussade déjà, transformées, durant plusieurs années, en véritables stations lacustres ? Vous voudriez encore que nous fissions les frais de la re-

mise des lieux dans leur état normal ! Mais alors, pourquoi nous demander des impôts ? Je m'étais figuré jusqu'ici, et vos prédécesseurs à l'administration et au conseil avaient semblé partager cette idée, que l'entretien et la réfection des aqueducs de la ville, ainsi que la réparation des dommages causés par eux, étaient à la charge de la Commune. Avez-vous aussi changé cela ? Le propriétaire devra-t-il désormais payer la remise en état de la fontaine qui l'inondera ? la reconstruction de l'édifice public dont la chute aura ruiné sa propre maison ? la restauration de la corniche municipale ou départementale qui, en tombant, lui aura cassé un bras ou endommagé le crâne ? En vérité, c'est à n'y plus rien comprendre...

C'est cependant pour présider à ces humbles et utiles travaux de nos aqueducs, de nos égouts, de nos pavés, pour veiller aux marchés, à la salubrité de la ville et à notre sécurité à tous, que sont surtout faites les administrations municipales. En dépit de la couleur politique qu'a prise, depuis quelques années surtout, le mandat de conseiller de la Commune, ce mandat reste éminemment administratif. Vous avez été, Messieurs, croyez-le bien, — quoique vous en ait dit un comité ne représentant pas la dixième partie de la population électorale de Limoges, — nommés pour remplir les fonctions de pères de la famille communale, de magistrats de ses citoyens et de gérants de ses intérêts, non pour mettre le nez dans les cloîtres où l'on fait des prières auxquelles personne ne vous demande de vous associer, — pour embarrasser la circulation par des poteaux dans le goût de celui qui fait l'ornement du boulevard Montmailler, — pour encourager les vocations dramatiques et subventionner les cornets à piston d'avenir ; — pour persécuter les dignes filles de Saint-Vincent-de-Paul et vous approprier les immeubles bâties de leurs deniers ou des offrandes reçues par elles, ce qui est tout un, — ou pour donner une escorte de pompiers et d'agents de police aux soixante-quatorze marseillais qui, sous prétexte de célébrer la fête prétendue nationale,

hurlent sur nos boulevards, le soir du 14 juillet : « Sac au dos, les Jésuites ! » Ou : « A l'eau, les Baju ! »

Le véritable esprit municipal a été toujours un peu étroit, mais éminemment sérieux et pratique. Ce qui le caractérise surtout, c'est une sévère économie, une remarquable suite dans les idées et un dévouement absolu aux intérêts de tout ordre de la Commune. Or, ces traits essentiels d'une administration municipale sont précisément ceux qu'en étudiant la physionomie du personnel aujourd'hui aux affaires, j'ai le plus de peine à retrouver. Les intérêts proprement dits de la ville semblent être le moindre de vos soucis, et n'occuper qu'un rang très accessoire dans votre sollicitude. Savez-vous bien exactement où en sont vos finances, et les dépenses extraordinaires que vous précipitez, que vous accumulez sans vous en inquiéter autrement, n'arrivent-elles pas à diminuer dans une forte proportion la part raisonnable, nécessaire, de nos services les plus importants ? N'abandonnez-vous pas légèrement des projets utiles, dont l'exécution a été arrêtée, préparée de longue main, entreprise et même poussée assez loin par vos prédécesseurs ? Dans une ville dont la traversée est, dans certains sens, de plus de quatre kilomètres, ne poursuivez-vous pas avec acharnement la construction de halles uniques, (1) monumentales, hors de rapport avec les besoins même prévus, — alors que trois ou quatre marchés secondaires, placés au centre des nouvelles agglomérations qui se sont formées autour de l'ancienne ville, épargneraient à une partie intéressante de la population des fatigues considérables et une énorme perte de temps ? Ne vous disposez-vous pas à supprimer la subvention de l'Ecole de Médecine, à laquelle toute la contrée doit de posséder un personnel médical des plus enviables, et Li-

(1) Il faut rappeler que jusqu'à la fin du seizième siècle, Limoges, avec moins de 20,000 habitants, a possédé, sans parler des autres marchés, deux halles pour la viande : l'une sur la place des Bancs, l'autre dans la rue de la Haute-Cité. Et quand la première fut démolie, en 1742, on établit pour la remplacer deux petits marchés : l'un à l'extrémité de la rue du Saint-Esprit, l'autre dans la rue du Canard.

moges en particulier d'avoir de bons internes pour ses hôpitaux et des praticiens expérimentés, que leurs fonctions de professeurs obligent à rafraîchir sans cesse leurs études et à se tenir tous les jours au courant de la marche de la science ? N'acceptez-vous pas enfin un rôle dangereux en vous immisçant dans les différends entre patrons et ouvriers ? Ne voyez-vous pas que votre intervention ne peut qu'encourager les prétentions, sur certains points inadmissibles, des premiers, et les entretenir dans des espérances qu'il serait dangereux de caresser ? Vous savez cependant comme moi que la fabrication de la porcelaine devient de moins en moins rémunératrice pour les capitaux et rencontre auprès de ceux-ci de moins en moins de faveur ; vous n'ignorez pas qu'on a déjà cessé de demander à Limoges certains articles ; que l'Allemagne nous a enlevé, grâce au bas prix de sa main-d'œuvre, une partie de notre ancienne clientèle ; que d'un jour à l'autre elle peut accaparer le marché américain ; que la réalisation de cette éventualité serait le signal de la ruine de notre plus belle industrie, le point de départ d'une période de misère atroce pour une partie de nos concitoyens et que Limoges ne se relèverait peut-être pas d'un tel coup... Messieurs, écoutez-moi, de grâce, et croyez-moi : ne jouez pas ainsi avec le feu. Ne vous mêlez pas avec autant de facilité de tout ce qui ne vous regarde point et occupez-vous un peu plus des questions vitales que vous avez charge expresse d'étudier, de suivre et de traiter. Elles ont de quoi fournir un aliment suffisant à votre activité et à votre intelligence. Encouragez, non les utopies socialistes, mais les efforts sérieux et les entreprises raisonnables (1) des classes laborieuses dont vous vous dites les amis. Tâchez surtout de vous bien pénétrer

(1) Il n'y a pas de centre manufacturier aussi dépourvu que Limoges d'institutions sociales et économiques libres. Combien y compterait-on, par exemple, de sociétés coopératives et de consommation ? N'est-il pas permis de s'étonner que, dans une ville où se rencontrent tant d'ouvriers intelligents et où ceux-ci ont un goût si prononcé pour les discussions sociales et autres, on trouve si peu d'initiative et de dévouement au

des intérêts réels, évidents, palpables de la cité que vous avez, quoiqu'on ait pu vous dire, le devoir de bien administrer. — Je vous avoue qu'en achevant la lecture du procès-verbal de certaines de vos séances, je me suis souvent demandé si les motions et les débats dont le journal me donnait le résumé, émanaient de magistrats investis d'un mandat précis, grave et même un peu lourd, chargés de la gestion d'intérêts délicats et considérables, tenant, comme on dit, « la queue de la poèle, » — ou de tirailleurs de club, de théoriciens fantaisistes et sans responsabilité.

Je m'arrête, Messieurs : de même que vous sortez volontiers du cadre naturel de vos attributions, je me trouve, moi, à votre exemple et à votre suite, m'être éloigné de mon sujet. Je n'avais du reste nullement l'intention de vous retenir aussi longtemps au milieu des ténèbres de ma cave. — Je m'y replonge et reviens au grief qui a été, sinon le principal objet, du moins l'occasion de cette lettre. — J'ai épuisé, je crois, aujourd'hui, les démarches et les sollicitations. Toutes mes économies de patience sont absolument à bout. Je ne me permettrai pas, malgré toute la vogue dont jouissent en ce moment les sommations à la dynamite, d'écrire à M. le Maire une lettre le menaçant, s'il ne commence dans les vingt-quatre heures l'aqueduc projeté, de faire sauter le nouvel Hôtel-de-Ville ou même la mairie provisoire, le soir de la prochaine séance du conseil. Je me décide à recourir tout simplement aux lumières et à l'équité du Conseil de Préfecture. Il ordonnera, sans nul doute, l'exécution des travaux nécessaires à la préservation de ma propriété et m'allouera l'indemnité à laquelle j'ai droit pour les dommages résultant

service des œuvres de cet ordre, si intéressantes pour tous et si vraiment utiles. Les ouvriers de la fabrique Bérnard et Breuil viennent d'établir une société d'achat. Ils donnent là un fécond exemple, que les vrais amis du peuple ne sauraient trop recommander à l'attention des ouvriers de nos autres manufactures et aux sympathies de tout le monde.